

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

23 août 2017

INFOLIVE n° 16

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	Le risque d'attaque est faible. Dans la plupart des parcelles, il est inutile de traiter.
IRRIGATION	Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie Occidentale



Rhône-Alpes

MOUCHE

👉 Observations * :

D'après le BSV n°14 du 22 août, en règle générale dans le réseau de piégeage, les captures de mouches sont faibles car il y a peu de mouches en ce moment : d'une part les pontes des première et deuxième générations ont été peu abondantes et beaucoup semblent avoir avorté ; et d'autre part, la chaleur actuelle limite leur activité.

Il y a très peu de trous de sortie observés actuellement sur les parcelles.

Attention cependant, dans d'autres parcelles (non suivies dans ce réseau), il semblerait que la situation soit plus contrastée avec des niveaux plus importants de piégeage. De plus, dans quelques parcelles d'olives de table non traitées, des dégâts importants sont observés : jusqu'à 50% d'olives trouées. Pour certaines parcelles non traitées d'olives à huile, on peut observer jusqu'à 10% d'olives trouées.

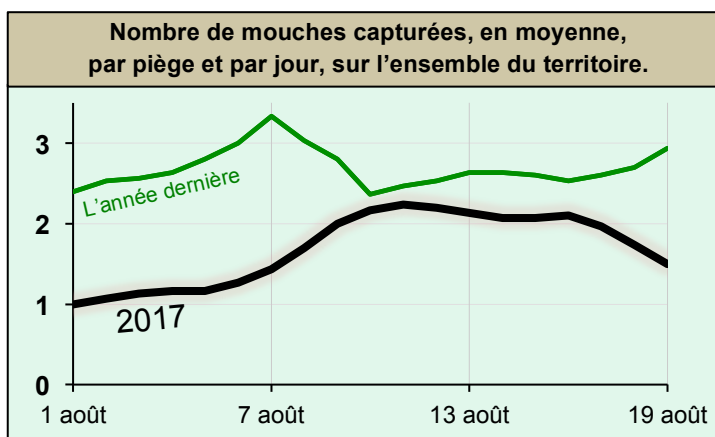
👉 Évaluation du risque :

Le risque d'attaque est globalement faible. Mais nous vous incitons très fortement à observer les dégâts de vos parcelles dans l'objectif d'évaluer plus précisément son niveau de risque. Les niveaux de risque peuvent en effet être très différents sur des parcelles voisines au sein d'un même secteur.

👉 Préconisations :

Les récoltes d'olives de table devraient débuter dans 1 à 2 semaines pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). **Respectez impérativement les « Délais d'Application avant Récolte »** (voir encadré plus bas).

Pour l'instant, dans le contexte actuel de faible pression, **la stratégie de lutte que nous préconisons est celle à l'argile**. Si votre parcelle n'est pas protégée, alors renouvelez votre protection à l'argile au plus tôt. L'utilisation de *DECIS J* peut se justifier seulement dans les parcelles à forts risques (zones littorales, irriguées, avec variétés attractives), si votre dernier traitement insecticide remonte à plus de 2 semaines et que vous constatez une augmentation significative du nombre de mouches capturées dans votre parcelle. **Pour les parcelles à risques moindres : privilégiez la stratégie à l'argile plus respectueuse de l'environnement.**



Les Délais d'Application avant Récolte : DAR

*Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit.***

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Dans la mesure de possible, il est préférable d'augmenter au maximum les délais entre traitement et récolte.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m²</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le Decis J. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, les ETP journalières sont restées stables, avec des valeurs comprises entre 4,5 et 5,9 mm. Face aux besoins en eau, les pluies font toujours défaut.

L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 14 août au 20 août 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,6	5,8	4,8	4,5	5,1	4,6	5,9	5,7	5,7	5,1	5,5	5,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	39	41	34	31	36	32	41	40	40	36	39	38
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,0	4,2	3,5	3,2	3,7	3,3	4,2	4,1	4,1	3,7	4,0	3,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,3	1,4	1,2	1,1	1,2	1,1	1,4	1,4	1,4	1,2	1,3	1,3
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		16,7	17,5	14,5	13,4	15,3	13,7	17,7	17,0	17,2	15,2	16,6	16,3

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM

** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.*

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole, ISSN 2264 – 6701

Rédacteur en chef : Christian Pinatel ; Phytosanitaire : Willy Couanon

Fertilisation et irrigation : Sébastien Le Verge

Centre Technique de l'Olivier – 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 82 99